

Article publié vendredi 28 juin 2019

La Bibliothèque municipale de Grenoble gratuite pour tous ses Usagers

À partir du 1er juillet 2019, la Bibliothèque municipale de Grenoble rend son réseau de douze établissements gratuit pour tous les Grenoblois et non Grenoblois.

Si le Manifeste de l'UNESCO pour la bibliothèque (1994), texte de référence pour les bibliothécaires français en l'absence d'une loi sur les bibliothèques, rappelle l'importance de la gratuité des bibliothèques « En principe, la bibliothèque publique doit être gratuite » (page 2) ; cette question reste un sujet complexe. Souvent perçue comme un soutien à la politique de démocratisation culturelle des collectivités, la gratuité totale de la bibliothèque constitue un signal fort de la part des collectivités.

À Grenoble, la municipalité a fait le choix de rendre l'ensemble des bibliothèques de son réseau gratuites à tous ses usagers à travers une carte unique accessible sur demande. Cette mesure fait partie du <u>Plan</u> lecture 2018-2025 élaboré par la Ville pour approfondir la réflexion sur l'avenir des bibliothèques et du réseau de lecture publique grenoblois. La mesure de gratuité est tirée des 58 propositions des bibliothèques pour tous les publics et toutes les lectures du monde, section « Faciliter l'accès à la bibliothèque pour tous les publics », proposition 7 : « Repenser la politique tarifaire, gratuité, amendes...».

La bibliothèque de Grenoble gratuite

La gratuité totale de la bibliothèque municipale de Grenoble comprend :

- · L'abonnement pour emprunter des documents dans toutes les bibliothèques, y compris l'artothèque, et accéder à la numothèque, la bibliothèque numérique, 24h/24.
- La suppression des pénalités de retard des documents

La carte d'abonnement devient gratuite et unique pour l'ensemble du réseau à tous les usagers (qu'ils soient Grenoblois ou non Grenoblois). L'inscription s'effectue à l'aide d'une pièce d'identité (ou livret de famille pour les enfants), d'un justificatif de domicile (ou attestation sur l'honneur à remplir sur place) et d'une autorisation parentale pour les moins de 18 ans.

Modalités de prêt

- Emprunt de 20 documents de tout type dans l'ensemble des bibliothèques du réseau sauf œuvres d'art (3 documents) et jeux (5 documents).
- Renouvelement une fois de l'emprunt d'un document sur le compte abonné via le catalogue en ligne (à condition que le document ne soit pas réservé ou en retard).
- Réservation d'un document déjà emprunté sur le catalogue en ligne du site bm-grenoble.fr.
- Retour des documents dans toutes les bibliothèques du réseau (présence de boîtes de retour à l'extérieur des bibliothèques aux horaires de fermeture).

Dernière édition : 24 nov. 2025 à 10:18

https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/la-bibliotheque-municipale-de-grenoble-gratuite-pour-tous-ses-usagers